



COMMUNAUTE DE COMMUNES
L'OREE DE BERCE-BELINOIS

Conseil Communautaire

Mardi 20 janvier 2015

Etaient Présents :

Ecommoy : RAUDIN Isabelle, CHOPARD Michel, GERAULT Stéphane, SCHIANO Fabienne, BEUCHER Rachel ;

Laigné en Belin : DUPONT Nathalie (présidente), LANGLOIS Bruno, FOURNIER Colette ;

Marigné-Lailly : CHABAGNO Anne Gaëlle, CLEMENCE Jean-François ;

Moncé en Belin : PEAN Didier, NAUDON Miguel, BEATRIX Marie-Laure, LAGACHE Claudy ;

Saint Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude, PORTEBOEUF Cécilia ;

Saint Gervais en Belin : LECOMTE Bruno, PLU Mathilde, BOULAY Jean-Marie ;

Saint Ouen en Belin : BIGOT Yolande ;

Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul, SEBILLET Marie-Noëlle, PROU Stéphanie ;

Conseillers communautaires.

Etaient absents ou excusés :

GOUHIER Sébastien (Ecommoy),

VASSEUR Jocelyne (Ecommoy),

BOYER Irène (Moncé en Belin) donne pouvoir à M. PEAN,

PANNIER Olivier (St Ouen en Belin) donne pouvoir à Mme BIGOT.

Egalement présents :

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)

CHOPLAIN Arnaud (Responsable service environnement)

HELBERT Anne-Cécile (Responsable du développement local)

Mme PLU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du conseil du 09 décembre 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour.

1°/ Avis sur le Schéma de Cohérence Ecologique

M. LECOMTE présente le schéma de cohérence écologique.

Le Préfet de la Région Pays de la Loire a arrêté, le 4 novembre 2014, le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire et l'a adressé le 7 novembre 2014 pour avis au syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans et à ses 6 EPCI membres. Cet avis est à formuler avant le 7 février 2015.

Conformément aux lois dites « Grenelle de l'environnement », l'Etat et les Conseils Régionaux doivent élaborer ensemble un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui correspond à la trame verte et bleue au niveau régional. Le syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans a suivi et participé à l'élaboration de ce document.

La Présidente propose au Conseil de suivre l'avis du syndicat mixte du SCoT en rendant un avis favorable au projet de SRCE arrêté le 4 novembre 2014 sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- Intégrer dans le plan d'action stratégique un 10^{ème} thème portant sur la multifonctionnalité de la trame verte et bleue du SRCE. Ce thème est l'un des objectifs forts de notre SCoT.
- La cartographie du SRCE doit rester au niveau général, notre SCoT venant la préciser localement.
- Inscire en préambule de l'atlas des éléments d'interprétation et de définition (figurant déjà dans la partie 1 du plan d'action stratégique) de manière à ce que les espaces repérés comme intéressants en matière de biodiversité ne soient pas considérés par les lecteurs comme des espaces inconstructibles mais comme des espaces potentiels qui doivent être précisés localement dans les documents d'urbanisme.
- Retirer des atlas les éléments ponctuels de fragmentation car trop précis et non exhaustifs.
- Les SCoT et InterSCoT doivent être associés à l'instance de suivi et de mise en œuvre du SRCE.

M. LAMBERT demande si la LGV (Ligne Grande Vitesse) a été étudiée dans le schéma de cohérence. Anne-Cécile HELBERT répond que l'étude d'impact a dû être faite au niveau de l'Etat, mais pas dans le SRCE.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de rendre un avis favorable sous réserve de la prise en compte des 5 remarques ci-dessus.

2°/ Demande de subvention après de la Maison de l'Emploi pour l'organisation de DIREC'EMPLOI 2015

La Présidente propose au Conseil Communautaire de déposer une demande de subvention auprès de la Maison de l'Emploi et de la Formation afin de financer la prochaine édition de DIREC'EMPLOI.

Anne-Cécile HELBERT rappelle que l'édition précédente (2013) avait coûté à la Communauté de communes la somme de 8 873.20 € (hors comptabilisation du temps de travail des agents

communautaires). La Maison de l'Emploi et de la Formation avait subventionné la manifestation à hauteur de 4 200 €.

Le budget alloué à la manifestation DIREC'EMPLOI 2015 ne sera pas supérieur.

La Communauté de communes a sollicité la Région et a reçu un arrêté lui attribuant une subvention de 2 000 €. Aussi, la Présidente, consciente des difficultés financières de la MEF, propose au Conseil de la solliciter à hauteur de 2 000 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention et autorise la Présidente à formuler cette demande.

3°/ Dépenses d'investissement avant vote du budget Déchets

La Présidente propose au Conseil d'autoriser des dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2015 au compte 2154 pour 30 000 € afin de procéder à l'achat d'un broyeur mobile.

Arnaud CHOPLAIN explique que, dans la cadre d'un achat groupé pour la mise en commun de matériel, il est prévu de faire l'acquisition d'un broyeur mobile. Deux entreprises sont venues faire des démonstrations de matériel : Changé Espaces Verts et Equip'Jardin. Les deux broyeurs ont ainsi pu être testés. Dans le cadre du programme local de prévention, le Pays du Mans va subventionner 25% du coût H.T. Le broyeur sera mis à la disposition des communes contre rémunération horaire d'un montant de 10 € environ. L'amortissement de l'appareil sur 7 ans est évalué à 8,87 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité les dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2015 tel qu'exposé ci-dessus et autorise la Présidente à signer le devis.

4°/ Demandes de subvention auprès du Pays pour l'achat d'un broyeur mobile et d'une tondeuse

La Présidente propose au Conseil de déposer deux demandes de subvention auprès du Pays du Mans afin de financer l'achat d'un broyeur et d'une tondeuse à hauteur de 25% du coût H.T. Depuis, il s'avère que la subvention serait de 40%.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le dépôt des demandes de subvention et autorise la Présidente à formuler ces demandes.

5°/ Dépenses d'investissement avant vote du budget Général

La Présidente propose au Conseil d'autoriser des dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2015 :

- fonction 0/20 compte 2158 : 30 000 € pour l'achat d'une tondeuse,
- fonction 8/16 compte 2031 : 11 000 € pour l'étude et l'achat de données sur la montée en débit,

- fonction 0/20 compte 2051 : 2 300 € pour des logiciels comptables,
- fonction 3/11 compte 2088 : 500 € pour l'achat de partitions pour l'école de musique.
- fonction 3/11 compte 2033 : 900 € pour la publicité du marché de maîtrise d'œuvre

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité les dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2015 tel qu'exposé ci-dessus et autorise la Présidente à signer les devis.

6°/ Acompte sur la subvention au CIAS avant vote du budget 2015

La Présidente propose au Conseil de délibérer sur le versement d'un acompte de subvention au CIAS d'un montant de 500 000 € avant vote du budget 2015 à verser au gré des besoins du CIAS.

Olivier PINEAU explique que, par souci de trésorerie, une anticipation sur le vote du budget est à prévoir pour verser un acompte au CIAS afin de procéder au règlement des dépenses courantes. La subvention annuelle était d'un 1 688 000 en 2014, celle de 2015 reste à étudier en tenant compte de l'impact de la réforme des rythmes scolaires.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de cet acompte d'un montant de 500 000 € avant vote du budget 2015 à verser au gré des besoins du CIAS.

7°/ Annulation de la délibération n°6 du 09-10-14

La Présidente propose au Conseil d'annuler la délibération n°6 du conseil du 09 octobre 2014 suite à la réception d'un courrier de la Préfecture. Olivier PINEAU explique qu'après une remarque de la préfecture sur la procédure légale de recrutement il est demandé d'annuler la délibération prise et créer le poste avec publicité.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la suppression de la délibération n°6 du conseil du 09 octobre 2014.

Depuis, la Préfecture ayant accepté la délibération initiale, les points 7 et 8 n'ont pas fait l'objet de délibérations.

8°/ Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, la Présidente propose au Conseil de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à 22,17 heures par semaine, à compter du 1^{er} avril 2015. Cet agent sera mis à disposition du CIAS pour 8,94 heures annualisées par semaine, soit 13,23 heures pour la CdC. L'agent occupera les fonctions d'agent d'entretien des locaux. Une déclaration de création de poste sera réalisée auprès du Centre de Gestion de la Sarthe.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

le Conseil accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe dans les conditions décrites ci-dessus.

9°/ Point par les Vice-présidents sur le travail de leur commission

Mme DUPONT propose au Conseil que chaque vice-président présente un point succinct sur les travaux de sa commission.

- Commission Finances, mutualisation et achats groupés :

M. PEAN indique que des rencontres ont lieu avec les différentes communes. Elles sont riches, variées et intéressantes. Une synthèse sera présentée aux membres des groupes de travail.

L'élaboration du budget n'a pas beaucoup avancé. La commission Finances se réunira les

- 5 février pour faire un bilan 2014 et les perspectives 2015
- 5 mars pour la préparation du débat des orientations budgétaires.
- 31 mars pour élaborer le budget pour un vote du budget le 7 avril.

Le résultat de l'audit permettra de repositionner le budget général et le budget du CIAS.

- CIAS :

Mme CHABAGNO explique que la commission enfance avance sur l'exploitation des questionnaires adressés aux enfants, aux parents et aux enseignants. M. NAUDON indique que le dépouillement n'est pas simple. Il ajoute qu'une rencontre va être organisée avec les animateurs qui n'ont pas été destinataires des questionnaires. Le comité de pilotage va préparer une synthèse.

- Développement culturel et sportif :

M. BOISSEAU explique que M. KIEFER, directeur de l'école de musique va faire une proposition de festival de musique à mettre en place sur le territoire.

Le Conseil d'établissement va être renouvelé en 2015. La phase des élections est en cours, elle se déroule par internet. Quatre candidats se sont proposés pour les postes de représentants des parents d'élèves. Les résultats du vote seront connus le 23 janvier à 17h.

Concernant le développement sportif, M. BOISSEAU dit qu'il n'y a aucun problème avec la piscine. En ce qui concerne les chemins de randonnées, les membres de la commission vont recevoir un questionnaire pour faire remonter ce qui peut être amélioré sur les chemins de randonnées de chaque commune.

- Aménagement de l'espace / Urbanisme :

M. LECOMTE dit que la commission doit se réunir la semaine prochaine. Elle travaillera sur le marché de produits locaux qui aura lieu le 17/04 à Marigné-Lailly de 18h à 21h. En outre, la charte forestière avance bien. Le comité de pilotage va finaliser les actions le 29/01 après-midi.

- Développement Durable, environnement et Assainissement :

- **Le tri sélectif :** M. BIZERAY explique que la commission travaille actuellement sur une candidature commune avec le centre de tri Valor Pole pour une extension de la collecte de tous les plastiques (Pots de yaourt, barquettes, ...). Cette candidature fait suite à un appel à projet lancé par Eco Emballage pour une expérimentation sur 3 ans. L'aide à la valorisation de ces déchets serait de 800 € la tonne. Il faut tenir compte d'une augmentation des volumes qui serait de 20%. Les coûts de la collecte et du tri en seraient augmentés. Le centre Valor Pole s'est engagé à transmettre les surcoûts engendrés par cette opération pour la fin janvier. Les dossiers de candidature sont à remettre avant fin mars. Pour que le centre de tri soit candidat, il faut au moins 75% des collectivités adhérentes qui soient favorables au projet. La commission s'est positionnée favorablement sous réserve de connaître le surcoût.
- **SPANC :** Suite à l'obligation de procéder à partir de 2016 à de nouveaux contrôles des assainissements non collectifs, la commission a étudié différentes possibilités : la gestion directe, la mutualisation du service avec d'autres collectivités ou la délégation de service public. La commission souhaite lancer une consultation pour une délégation de service public afin d'avoir une idée plus précise des coûts quitte à ne pas donner suite à la consultation.
- **Le contrôle périodique des déchetteries :** conformément à la réglementation, des bureaux de contrôle vont être contactés pour le contrôle des installations des deux déchetteries.
- **Pays du Mans :** Les opérations lancées dans le cadre du thème « 0 gaspi 0 déchet » seront financées pendant trois ans.

- Commission voirie :

La commission a travaillé sur l'achat groupé mutualisé de matériaux et de carburant. La communauté de communes ne passent pas les commandes, elle négocie uniquement les prix groupés auprès des fournisseurs.

Il a été convenu également un marché commun en groupement de commandes pour la prestation de débroussaillage des accotements et prestations de curage des fossés. Il sera proposé au prochain Conseil communautaire de valider un groupement de commandes pour ces prestations de service pour les communes concernées (sauf Ecommoy et Teloché).

Les prix sont calculés sur les quantités minimum sur lesquels les communes s'engagent.

- Développement économique, emploi et formation

La commission doit se réunir la semaine prochaine pour travailler sur le programme d'animations de DIREC'EMPLOI. Une trentaine d'animations sont prévues. Pôle Emploi est très mobilisé dans le partenariat. La commission travaillera également sur la communication autour de la commercialisation du parc d'activités « les Portes du Belinois » (le logo et le cahier des charges pour les entreprises).

10°/ Information sur les décisions prises par délégation

Le 17 décembre 2014, la présidente a décidé d'annuler des redevances pour un montant total de 316,10€.

La liste des engagements a été jointe à la convocation. Aucune remarque n'a été formulée.

11°/ Questions d'actualité

- Organisation des TAP à Ecommoy :

Lors d'une réunion, M. GERAULT a été interpellé par des parents d'élèves au sujet de la demande d'agrément qui n'aurait pas été faite auprès de la DDCS. Olivier PINEAU répond que les déclarations ont bien été faites et qu'elles sont rattachées à l'ALSH d'Ecommoy. La CAF a versé la prestation sur l'ensemble des TAP, ce qui prouve l'existence des agréments.

M. GERAULT demande si le projet éducatif a été fait. Anne Gaëlle CHABAGNO explique que pour les TAP, c'est le PEDT (Projet Educatif Territorial) qui donne les grands axes d'orientation.

M. GERAULT demande des explications sur la facturation des absences au TAP (5 €) et sur le délai de prévenance. Mme RAUDIN ajoute que certains enfants sont facturés alors qu'ils ne sont pas à l'école. Olivier PINEAU explique que la communication entre les enseignants et les animateurs se passe plus au moins bien selon les écoles.

M. BIZERAY demande à ce que ce sujet soit traité en Conseil d'administration du CIAS et non en Conseil communautaire.

Mme CHABAGNO dit que le Comité de pilotage va se réunir pour déterminer l'organisation des TAP à la rentrée prochaine et ainsi mettre à plat le fonctionnement actuel et ce pour atteindre une méthode optimum pour que tout le monde s'y retrouve autant les animateurs que les parents. Des axes vont être pris pour faciliter le travail de chacun et offrir un accès au service simplifié pour les familles. Néanmoins, des concessions seront à faire de part et d'autre.

- Vœux aux entreprises

M. PEAN voulait remercier l'initiative des vœux aux entreprises des zones d'activités communautaires.

Mme CHABAGNO a regretté l'absence d'un certain nombre de vice-présidents lors de cet évènement. Mme DUPONT dit que, pour la prochaine édition, la date et l'horaire seront revus tant pour les professionnels que pour les élus.